



**HAL**  
open science

## Évolution des structures agraires et installation des jeunes en agriculture

Pierre Girard, Jeremy Bourgoïn, Djibril Diop, Astou Diao Camara, Djiby Dia

► **To cite this version:**

Pierre Girard, Jeremy Bourgoïn, Djibril Diop, Astou Diao Camara, Djiby Dia. Évolution des structures agraires et installation des jeunes en agriculture. Structures agraires et accès des jeunes à la terre : gestion intrafamiliale du foncier et stratégies d'autonomisation des jeunes, pp.123-140, 2019. hal-03132133

**HAL Id: hal-03132133**

**<https://hal.science/hal-03132133v1>**

Submitted on 4 Feb 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Evolution des structures agraires et installation des jeunes en agriculture

## *Retour sur quarante ans d'installation des jeunes ruraux en agriculture irriguée dans le delta du fleuve Sénégal*

Pierre Girard, CIRAD UMR Art-Dev  
Jérémy Bourgoïn, CIRAD UMR Tétis/ISRA-BAME  
Djibril Diop, ISRA-BAME  
Astou Diao Camara, ISRA-BAME  
Djiby Dia, ISRA-BAME

### INTRODUCTION

D'ici à 2030, 375 millions de jeunes seront en âge de travailler en Afrique subsaharienne (United Nations 2015). Dans un contexte de transitions démographiques tout juste amorcées, les pays du sous-continent font face à un accroissement de population sans précédent se traduisant par une arrivée massive de jeunes à la recherche d'activités génératrices de revenus. Une large proportion de ces jeunes vivent et continueront à vivre dans les campagnes et leurs besoins continueront à dépendre de l'économie rurale (Losch 2016, Fox, Senbet, and Simbanegavi 2016). Au Sénégal, près de 300 000 jeunes ont atteint l'âge de travailler en 2015 et au vu de l'accroissement démographique, la taille de cette cohorte annuelle ne va faire que s'amplifier pour atteindre 467 000 en 2030 (United Nations 2015). Il en résulte une augmentation de 43 % de la population économiquement active<sup>38</sup> en milieu rural d'ici 2030.

En milieu rural, l'enjeu est de savoir comment les systèmes économiques vont générer suffisamment d'activité pour subvenir aux besoins des futures cohortes. Comment les configurations des structures économiques vont-elles évoluer pour assurer leur propre reproduction ? Quelle sera la contribution de l'activité agricole dans ces configurations à venir ? Au vu de la faible vitesse du changement structurel en Afrique subsaharienne, l'agriculture va très probablement continuer à avoir une place centrale dans la constitution des revenus des ménages ruraux (Losch 2016). En effet, pour de nombreux ménages sénégalais, l'agriculture ou l'élevage demeurent les principales activités génératrices de revenus, même si leur contribution aux revenus totaux est variable selon les régions et systèmes de production.

Cet article s'intéresse ainsi aux modalités d'installation en agriculture dans la région du delta du fleuve Sénégal, où le développement de la riziculture a induit une transformation profonde du système agraire : investissements importants dans l'aménagement de périmètres hydro-agricoles et marchandisation progressive du foncier, dépendance à un modèle technique agricole intensif en capital, fort développement du salariat agricole et forte régression des activités agricoles extensives, notamment pastorales. Cet article propose d'apporter un éclairage sur l'évolution

---

38 La population économique active considérée ici englobe les personnes âgées de 15 à 64 ans.

générationnelle des modalités d'installation dans l'activité agricole des jeunes ruraux dans le delta du fleuve Sénégal.

La première partie de l'article présente le contexte de la zone d'étude et explicite la problématique et les hypothèses émises quant aux modalités d'installation dans l'agriculture des jeunes ruraux. Après avoir introduit la méthodologie retenue dans une deuxième partie, la section suivante expose les premiers résultats qui sont à leur tour discutés dans une dernière partie.

## I. LA PROFONDE TRANSFORMATION DU DELTA DU FLEUVE SENEGAL

Initialement fondé sur l'élevage, la pêche et la culture de décrue, le système agraire du bas delta du fleuve Sénégal se distingue aujourd'hui par le rôle prépondérant de l'irrigation pour la production rizicole et maraîchère (Seck, Lericollais, and Magrin 2009). À partir des années 60, l'État, par l'intermédiaire de la Société nationale d'aménagement et d'exploitation des terres du delta du fleuve Sénégal (SAED, créée en 1965), aménage et attribue des casiers rizicoles aux ménages locaux. La SAED est alors aussi en charge de l'ensemble de la filière rizicole en fournissant l'ensemble des intrants aux agriculteurs, en assurant la collecte et la commercialisation du riz et en encadrant le suivi technique des agriculteurs. À cette époque, le foncier aménagé pour l'irrigation demeure sous la gestion de l'État<sup>39</sup> et la SAED a le droit d'affectation et de désaffectation du foncier (en cas d'endettement ou de décès de l'agriculteur attributaire).

À partir du milieu des années 80, les Plans d'ajustement structurel ont eu des effets considérables sur la dynamique engagée les vingt années précédentes. Cette phase de libéralisation voit le désengagement progressif de la SAED de ses fonctions de gestion du foncier (transférées vers les collectivités locales), de gestion de l'eau (transférées aux unions hydrauliques) et d'encadrement de la production et de la commercialisation (transférées au privé : entreprises et organisations de producteurs). Pendant cette période, une course à la terre et au crédit (via la nouvelle Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal) induit le développement de nombreux aménagements hydroagricoles privés de mauvaise qualité qui génèrent par ailleurs des conflits d'usage, particulièrement avec les éleveurs. Ce processus d'aménagement individuel, facilité par le transfert de la gestion des terres par la SAED aux communautés rurales dès 1986, a essentiellement concerné trois types d'acteurs : les familles qui disposaient déjà d'un droit coutumier sur les anciennes cuvettes de décrue et ont fait régulariser leurs terres, des personnalités engagées dans la vie politique locale (conseillers communaux) ayant un accès facilité à l'information, et des acteurs externes à la zone (anciens fonctionnaires, licenciés de la SAED) qui se sont appuyés sur des réseaux d'influence pour accéder au foncier (Crousse, Mathieu, and Seck 1991, Dahou 2004). Si les nouveaux aménagements offrent des opportunités réelles, leur piètre qualité et l'instabilité des marchés agricoles sont à l'origine de nombreux cas d'endettement des agriculteurs et l'État sénégalais instaure des moratoires sur les dettes à plusieurs reprises (1993, 1997 et 2004) afin de maintenir la filière rizicole (Le Roy 2012). Afin de mieux réguler les affectations foncières et les conflits d'usage des terres, la SAED et les collectivités locales élaborent des Plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS) à la fin des années 90. Néanmoins, bien que leur utilité comme support de discussion entre différents types d'usagers soit démontrée, ils n'ont aucun pouvoir contraignant en cas de non-respect, ce qui limite aujourd'hui leur impact (Comité technique « Foncier et développement », 2017).

<sup>39</sup> Comme le prévoyait la législation foncière du Sénégal à cette époque, les terres du delta étaient classées en zone pionnière où la SAED avait une délégation de l'État pour gérer le foncier sur les zones à aménager.

Plus récemment, la SAED et l'État sénégalais ont mis l'accent sur de nouveaux modèles de développement de l'irrigation mettant l'accent sur des partenariats publics/privés pour l'établissement ou la réhabilitation de périmètres hydroagricoles. Généralement, ces programmes (comme le Projet de développement des marchés agricoles et agroalimentaires au Sénégal – PDMAS) visent à soutenir des processus d'accumulation au niveau des exploitations familiales ou « patronales émergentes », tout en permettant l'installation d'investisseurs extérieurs sur des surfaces modérées (Comité technique « Foncier et développement », 2017). Dans ces projets, les aménagements structurants sont réalisés grâce à des fonds publics mais les attributaires doivent en revanche financer partiellement les aménagements terminaux permettant d'acheminer l'eau jusqu'aux parcelles.

Ainsi, aujourd'hui, différents types d'exploitations agricoles coexistent dans le delta (Ba *et al.* 2009): les agro-industries, les « privés exogènes » (anciens fonctionnaires, marabouts, grands commerçants), les entrepreneurs ruraux locaux (fils du terroir ayant un accès privilégié au foncier et au financement) et les ménages ruraux qui cultivent historiquement dans les grands périmètres et d'où sont originaires la très grande majorité des jeunes ruraux. Si la riziculture constitue le principal vecteur d'accumulation pour ces ménages, nombre d'entre eux ont des activités non agricoles (commerce, artisanat, transport) qui constituent parfois une part non négligeable de leurs revenus (Diop, Fofana, and Fall 2008, Ba *et al.* 2009, Hathie *et al.* 2015).

À partir de ce succinct rappel de l'histoire agricole et socio-économique du delta du fleuve, nous posons plusieurs hypothèses quant à l'évolution des modalités d'installation en agriculture des jeunes ruraux : (i) la diversification des modes d'accès au foncier irrigué et au capital (financement de la campagne agricole) a contribué à différencier les modalités d'installation en agriculture des jeunes ruraux au fur et à mesure des générations ; (ii) le développement de la riziculture irriguée et des agro-industries a généré du salariat qui constitue un complément de revenu lors de la phase d'installation en agriculture ; (iii) au vu de la multiplication des possibilités d'installation en agriculture, les jeunes générations ont débuté leur activité agricole plus précocement que leurs aînés.

#### **Le cadre législatif sénégalais relatif au foncier irrigué** (à partir de : Touré *et al.* 2011, Rochegude and Plançon 2009)

Le dispositif législatif foncier sénégalais repose en grande partie sur la loi n° 64-46 du 17 juin 1964 relative au Domaine national. Le Domaine national englobe des terres diversement occupées et ayant des vocations différentes que la loi répartit en quatre catégories :

- les zones urbaines situées sur le territoire des communes et des groupements d'urbanisme ;
- les zones classées constituées par les zones à vocation forestière ou les zones de protection ayant fait l'objet d'un classement dans les conditions prévues par la législation particulière qui leur est applicable ;
- les zones de terroir qui correspondent aux terres régulièrement exploitées pour l'habitat rural, la culture ou l'élevage ;
- les zones pionnières qui correspondent aux autres terres pouvant être transférées par délégation au nom de l'État pour le compte d'une structure publique, avec des missions spécifiques d'aménagement ou de mise en valeur agricole.

Les terres nouvellement aménagées à partir des années 60 dans le delta appartenaient à cette dernière catégorie où la SAED définissait les modalités d'accès, de mise en valeur et de gestion du foncier irrigué.

Au Sénégal, la réforme foncière est complétée à partir de 1972 par des textes relatifs à la réforme administrative et à la décentralisation des compétences. Dans le domaine foncier, c'est essentiellement à partir de 1996, avec la loi 96-06, que les attributions du conseil rural sont renforcées en la matière. Dans le delta du fleuve, la gestion du foncier irrigué, considéré jusque-là comme zone pionnière, est alors transférée aux communautés rurales (aujourd'hui communes)<sup>40</sup> et les terres sont considérées comme appartenant aux zones de terroir où le foncier peut faire l'objet d'affectation (et non transfert de propriété) aux membres des communes concernées ; celles-ci étant responsables du contrôle de leur mise en valeur et de leur exploitation. Il ne peut donc en aucun cas y avoir transfert de propriété au profit de l'attributaire. L'attribution est prononcée par le conseil rural (l'instance de la commune) soit à titre individuel, soit à titre collectif en fonction de la capacité de l'attributaire à réaliser la mise en valeur de la terre. Dans les textes, l'affectation est personnelle au groupe (un groupement d'intérêt économique par exemple) ou à la personne et exclut toute capacité de transaction (aliénation, location, etc.). Par contre, il peut y avoir transmission totale ou partielle à un ou des héritiers en cas de décès de l'attributaire ; dans ce cas, la demande doit être effectuée auprès de la commune. De durée indéterminée, l'affectation est génératrice d'un droit d'usage. La désaffectation des terres peut intervenir notamment en cas de mise en valeur non réalisée ou insuffisante, ou encore si l'affectataire cesse d'occuper ou d'exploiter le terrain lui-même. Cependant, quoique ces situations puissent être réalisées, la désaffectation est rarement prononcée. Ainsi posé le dispositif législatif, les pratiques des agriculteurs sont les suivantes pour accéder au foncier irrigué :

- l'attribution d'une parcelle au titre de membre d'une organisation de producteurs bénéficiaire d'un périmètre irrigué financé tout ou partie sur ressources publiques ;
- l'aménagement sur ressources propres d'un périmètre irrigué sur des terres possédées ou affectées par le conseil rural ;
- la location d'une parcelle irriguée auprès d'une tierce personne (ce cas fréquent dans les aménagements de la vallée n'est pas légal dans la mesure où un producteur qui n'est plus en mesure d'exploiter sa parcelle devrait la restituer à la section villageoise qui est affectataire des terres aménagées) ;
- le rachat de la dette d'un producteur endetté et incapable de payer à la section les frais d'irrigation et de maintenance de la parcelle. Ce remboursement de la créance donne un droit d'usufruit tant que le producteur « propriétaire » n'est pas capable de rembourser ses dettes.

40 Les « communautés rurales » sont devenues des « communes » par la loi du 28 décembre 2013 où il est décidé de procéder à la communalisation intégrale par l'érection des communautés rurales et des communes d'arrondissement en communes.

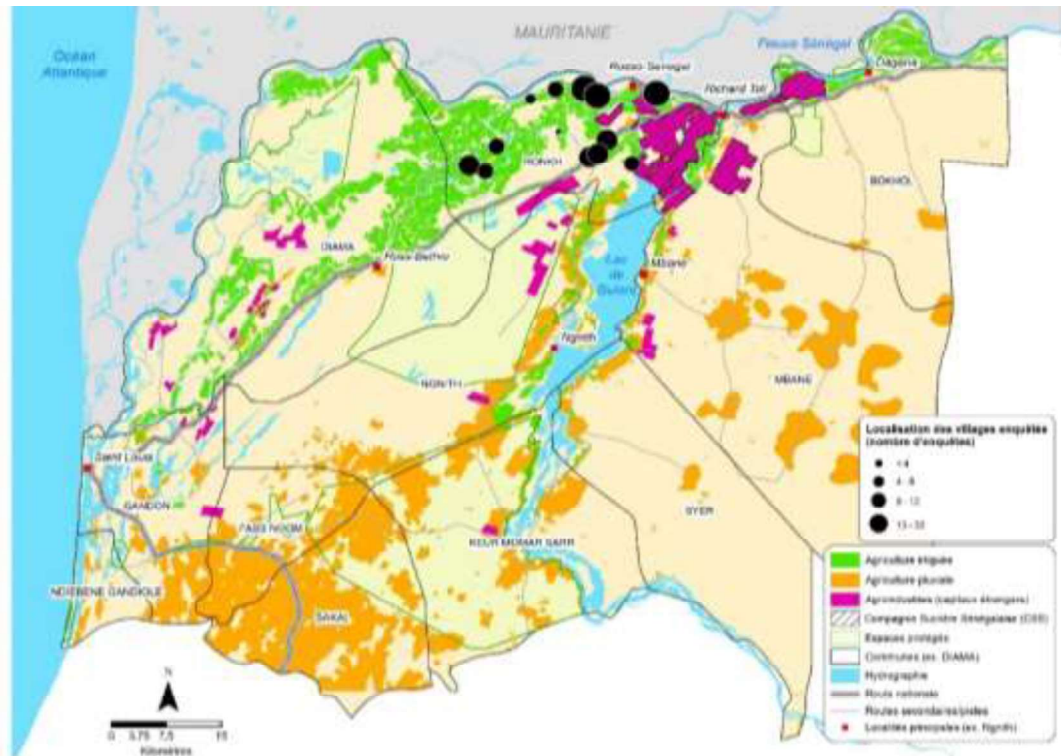
## II. UNE APPROCHE LONGITUDINALE POUR DETECTER DES CHANGEMENTS D'ORDRE GENERATIONNEL

Pour des raisons statistiques, la jeunesse est souvent définie sur la base de l'âge biologique. Cependant, bien que l'âge soit la variable statistique parfaite (universelle, quantitative, mathématique) et disponible pour toutes sortes de comparaisons et de calculs, être jeune n'est pas une affaire de biologie et ou de statistique (Mauger 2010, Chauveau 2005). C'est pourquoi cet article propose d'envisager la jeunesse comme une période de transition durant laquelle les dépendances économiques, sociales et culturelles évoluent (Boyer and Guénard 2014, Sumberg *et al.* 2015). L'entrée dans l'âge adulte est donc caractérisée par le franchissement de trois paliers : le mariage, le départ de la maison et la capacité à se prendre financièrement en charge (Antoine, Razafindrakoto, and Roubaud 2001). Pour les jeunes hommes, le franchissement de ces paliers revient à devenir chef de ménage (« celui que les membres de la famille regardent comme la tête » (Hathie *et al.* 2015)).

Comme suggéré par Cole (2011), tout changement s'opère à partir des formes sociales existantes, des institutions en vigueur et des outils à la disposition des nouvelles générations. Le concept de génération peut être mobilisé pour se référer aux relations entre individus qui ont en commun un même ancêtre. Dans ce cas, le concept s'inscrit dans une dimension familiale et est directement liée au processus du cycle de la vie. Mais le terme de génération est aussi fréquemment utilisé pour désigner des individus nés à la même période et qui vivent les mêmes évènements historiques à des temporalités identiques dans leur vie. Cette deuxième approche est celle que nous adoptons dans cet article. Elle s'inspire directement des travaux de Manheim (2011) selon qui chaque génération est caractérisée par son propre temps social qui la différencie d'une autre en induisant une vision partagée des évènements historiques et des expériences de la jeunesse. En considérant ainsi la jeunesse comme une période de transition inscrite dans un temps social particulier, la démarche méthodologique de ce travail de recherche vise à observer des changements d'ordre générationnel dans l'installation en agriculture des jeunes ruraux. Adopter une telle approche longitudinale suggère de pouvoir remonter dans le temps pour appréhender ces changements, ce qui est effectué grâce au questionnaire biographique. Ce dernier consiste à interviewer des individus pour retracer les différentes séquences de leur vie familiale, migratoire et professionnelle afin de relier ces évènements entre eux, ainsi que d'analyser les relations entre ces évènements, les caractéristiques des individus et les caractéristiques de la période historique (Courceau 2009). Cet outil repose sur l'utilisation complémentaire d'un questionnaire composé de modules relatifs aux différentes composantes de la trajectoire de l'individu (origine, scolarité, activités agricoles et non agricoles, etc.) et d'une fiche « Ageven » (âge-évènement) qui sert à classer sur une frise chronologique les différents évènements vécus par la personne enquêtée. L'enquête se concentre donc sur des individus pour lesquels on peut considérer qu'ils « ne sont plus jeunes » dans le sens où ils ont des responsabilités de chef de ménage. En quelque sorte, l'enquête se focalise sur les « jeunes d'hier et d'avant-hier ».

Afin de répondre aux hypothèses émises ci-dessus, le choix de la zone d'étude s'est porté sur la commune de Ronkh en raison de l'ancienneté et de l'importance de la riziculture irriguée, de la présence de différents types de périmètres hydro-agricoles caractéristiques de chaque période historique et de la proximité avec des agro-industries (cf. Figure 1). Un échantillonnage raisonné a ensuite permis de sélectionner 13 villages de la commune de Ronkh, dans lesquels environ 10 % des ménages ont été enquêtés (cf. Figure 1). Au final, 140 ménages ont été retenus pour le traitement des données.

Figure 1 : Carte du delta du fleuve Sénégal



Source : auteurs.

### III. VERS UNE DIFFERENCIATION ACCRUE DES MODALITES D'INSTALLATION DES JEUNES RURAUX EN AGRICULTURE

Cet article est le lieu d'une première exploitation des données collectées. Les données mobilisées ici ne concernent que les chefs de ménage enquêtés qui sont tous des hommes ; aucun ménage ayant une femme à sa tête n'a été rencontré lors des enquêtes. Des données ont été collectées sur les trajectoires familiale, migratoire et professionnelle des femmes mais elles n'ont pas fait l'objet d'un traitement pour cet article.

Premièrement, nous nous intéressons à la première activité génératrice de revenus des jeunes hommes. Ensuite, en mobilisant une analyse en composantes multiples, nous rendons compte des changements intergénérationnels structurants dans les modalités d'installation en agriculture des jeunes. Enfin, une classification ascendante hiérarchique a été utilisée pour décrypter les différenciations sociales existantes au sein d'une même génération en termes d'installation en agriculture.

Afin d'analyser des changements d'ordre générationnel, des cohortes ont été constituées à partir de l'année de naissance des individus : individués nés avant 1960, entre 1960 et 1969, entre 1970 et 1979, après 1980.

### Un accès relativement limité des femmes au foncier dans le delta du fleuve Sénégal

Lorsque les premiers périmètres irrigués ont été réalisés, les terres irriguées étaient confiées aux responsables des coopératives qui les redistribuaient à leurs membres, exclusivement masculins, en fonction de la taille du ménage (Le Roy 2006). La plupart des terres irriguées appartenaient donc traditionnellement aux chefs de famille. Les femmes mariées n'y avaient pas accès à titre personnel, elles n'avaient souvent droit qu'à une petite parcelle située sur des terres non irriguées moins fertiles, destinées à des activités agricoles pour l'autoconsommation. Les veuves pouvaient cultiver les terres de leur mari, dont leurs fils hériteront, mais celles qui n'ont pas d'enfant n'y sont autorisées que dans certains cas particuliers comme celui de la migration masculine de longue durée qui octroie aux femmes le droit de cultiver les terres, et d'être propriétaires de la récolte (Le Roy, 2006). On peut distinguer trois types d'accès à la terre pour les femmes (Clavel 2018) :

- L'accès primaire qui se fait par l'intermédiaire de la famille. Même si l'Islam n'exclut pas les femmes de l'héritage, du fait que celui-ci soit un héritage patrilinéaire, les femmes restent marginalisées. En effet, les parts des lopins de terre sont redistribuées inégalement : une part pour une femme et deux parts pour un homme.
- L'accès secondaire qui se fait par l'intermédiaire des groupements de promotion féminine ou des groupements d'intérêt économique : les communes rurales affectent des terres aux femmes. Mais le principal obstacle demeure le ratio entre le nombre de membres et la superficie, ainsi que les possibles rapports de pouvoir entre les femmes leaders et les autres femmes membres du groupement.
- L'accès tertiaire qui est une appropriation individuelle (achat ou location) de la terre. Ce type d'accès est assez rare pour les femmes ou concerne alors des femmes qui ont déjà une autre activité (commerce par exemple).

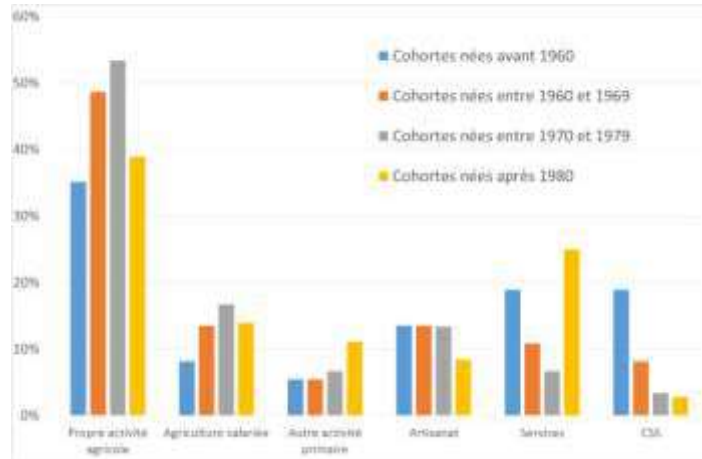
## 1. PREDOMINANCE DE L'INSTALLATION EN AGRICULTURE COMME PREMIERE ACTIVITE GENERATRICE DE REVENUS

D'après la Figure 2, quelles que soient les cohortes de naissance, l'agriculture en tant qu'activité propre – c'est-à-dire où l'individu investit son propre travail et capital dans l'activité – demeure l'activité principale par laquelle les jeunes hommes débutent dans les villages enquêtés. Les autres activités liées au secteur primaire comme la pêche et l'élevage demeurent minoritaires en tant que première activité. Si ce résultat peut paraître surprenant étant donné le nombre de villages d'éleveurs inclus dans l'échantillon d'étude (25 % des individus sont issus de villages d'éleveurs Peuls), il est lié au fait que les jeunes hommes sont tout d'abord des bergers familiaux (non rémunérés) et que la valeur générée par les troupeaux relève d'une gestion familiale (Ancey *et al.* 2008). En effet, même si chez les Peuls, l'organisation sociale admet un pré-héritage (*dokal* en pular), don de bétail des parents à leurs enfants à la naissance, les jeunes hommes ne bénéficient pas directement de la valeur générée par l'exploitation de ces animaux. La hausse sensible de l'élevage pour la cohorte post-1980 s'explique par le développement de l'embouche dans la zone. Quelle que soit l'année de naissance, 10 % des cohortes s'engagent en premier lieu dans l'artisanat – c'est-à-dire les activités de maçonnerie, menuiserie, ferronnerie, plomberie,



électricité – où les jeunes hommes sont d’abord apprentis<sup>41</sup>, puis salariés sur un chantier ou pour le propriétaire d’une petite entreprise, formelle ou informelle.

**Figure 2 : Première activité génératrice de revenus pour les individus enquêtés selon les cohortes de naissance**



Alors que les cohortes les plus anciennes s’engageaient relativement peu dans le secteur des services (regroupant essentiellement les activités de transport et de commerce), il faut noter une hausse pour les cohortes post-1980, où près du quart des jeunes ont une première activité dans le secteur des services. Ceci s’explique en partie par l’importance relative du développement économique des grands villages de la zone, où l’activité commerciale s’est accrue.

Enfin, d’après la Figure 2, la Compagnie sucrière sénégalaise (CSS) a joué un rôle non négligeable dans l’emploi des jeunes lors de sa création dans les années 70. En effet, près de 20 % des individus nés avant 1960 ont eu comme première activité un emploi salarié dans l’entreprise. La très grande majorité ont été recrutés sur des postes non qualifiés de coupeurs de canne à sucre et ont eu une longue carrière dans l’entreprise, induisant des évolutions de poste (coupeur, puis irrigateur et chef de culture par exemple). L’effet de la CSS dans l’emploi de cohortes de personnes nées après 1980 semble beaucoup plus limité puisque seulement 3 % des jeunes nés après cette date ont pour première activité un emploi salarié à la CSS.

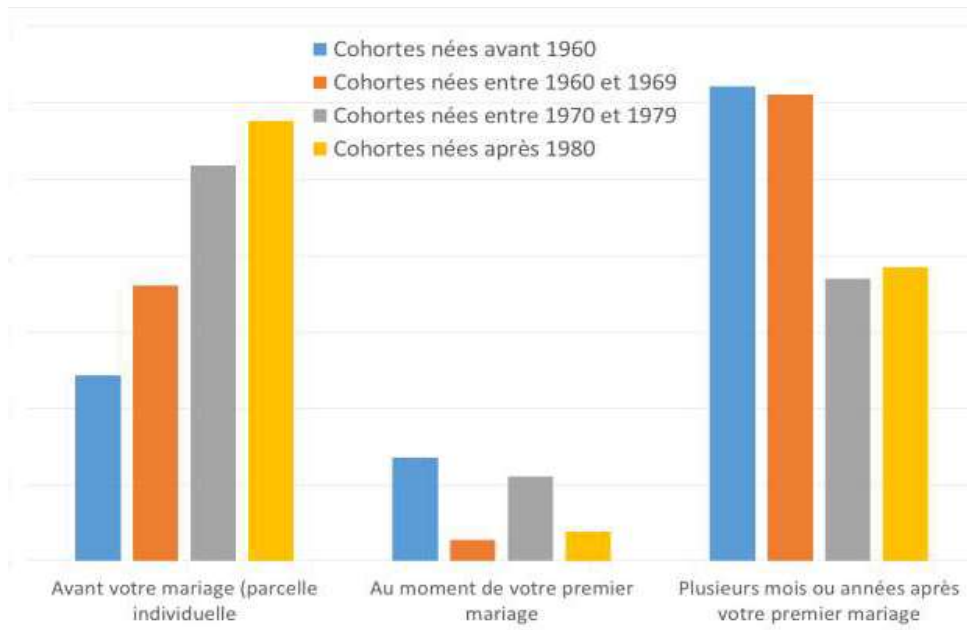
## 2. DES JEUNES QUI DEBUTENT DE PLUS EN PLUS TOT LEUR PROPRE ACTIVITE AGRICOLE

L’analyse des données collectées montre que les jeunes hommes débutent de plus en plus tôt leur propre activité agricole avant leur mariage : seulement 25 % des hommes nés avant 1960 débutaient leur propre activité avant de se marier, alors qu’ils sont près de 60 % aujourd’hui (cf. Figure 3). On observe également une baisse de l’âge de début de l’activité agricole : pour les cohortes post-1980, près de 60 % ont déjà débuté leur activité agricole entre 15 et 24 ans, alors qu’ils n’étaient que 27 % pour les cohortes de personnes nées avant 1960. Ce constat reflète une volonté des jeunes d’accéder plus rapidement à leurs propres revenus tout en s’affranchissant des contraintes familiales pour accéder à des moyens de production. En effet, comme nous

41 L’apprentissage n’est pas considéré comme une activité génératrice de revenus car il est très rarement rémunéré de manière régulière.

l'aborderons ci-dessous, l'installation en agriculture des jeunes ruraux s'inscrit de plus en plus hors du cadre familial.

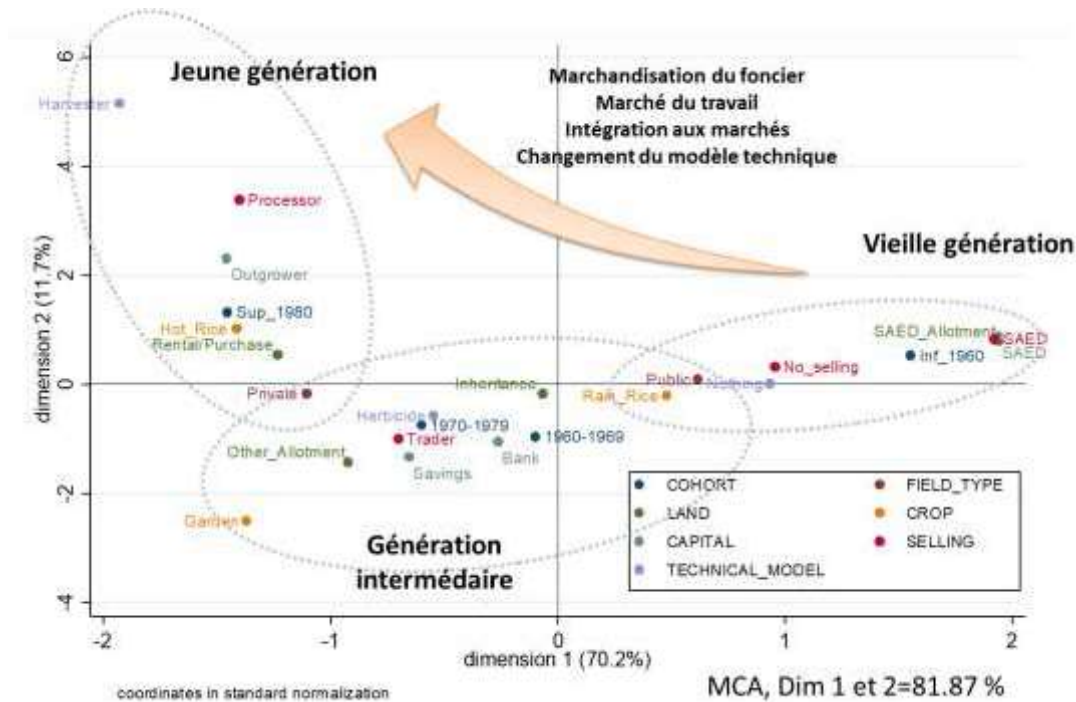
Figure 3 : Statut marital au moment du début de l'activité agricole



### 3. DES CHANGEMENTS D'ORDRE GENERATIONNEL DANS L'INSTALLATION EN AGRICULTURE

Cette partie s'intéresse plus précisément aux modalités d'installation en agriculture des jeunes ruraux pour les quatre cohortes. Cette analyse concerne 126 individus car 14 n'avaient pas encore leur propre activité agricole au moment de l'enquête. La Figure 4 présente les résultats de l'analyse des correspondances multiples (ACM) que nous avons réalisée à partir de variables liées à l'installation des jeunes en agriculture. L'ACM étudie les proximités entre individus décrits par plusieurs variables qualitatives ainsi que les proximités entre les modalités de ces variables.

Figure 4 : Analyse des correspondances multiples sur les variables d'intérêt d'installation des jeunes en agriculture



Nos analyses ont permis de distinguer trois groupes qui correspondent chacun à des cohortes bien particulières :

- ▷ Un premier groupe concernant la génération d'individus nés avant 1960 (« vieille génération ») et qui ont bénéficié des premiers aménagements et de l'appui de la SAED dans la phase de production et de commercialisation du riz d'hivernage (affectation de terre, de crédit, appui à la commercialisation du riz d'hivernage).
- ▷ Un deuxième groupe constitué de la génération d'après 1980, marquée par un accès marchand à la terre, débutant avec la culture de riz de contre-saison chaude et par la contractualisation avec un rizier pour l'accès aux intrants et la commercialisation du riz.
- ▷ Un dernier groupe avec la génération 1960-1979 (« la génération intermédiaire »), où les modalités d'installation en agriculture sont plus variées.

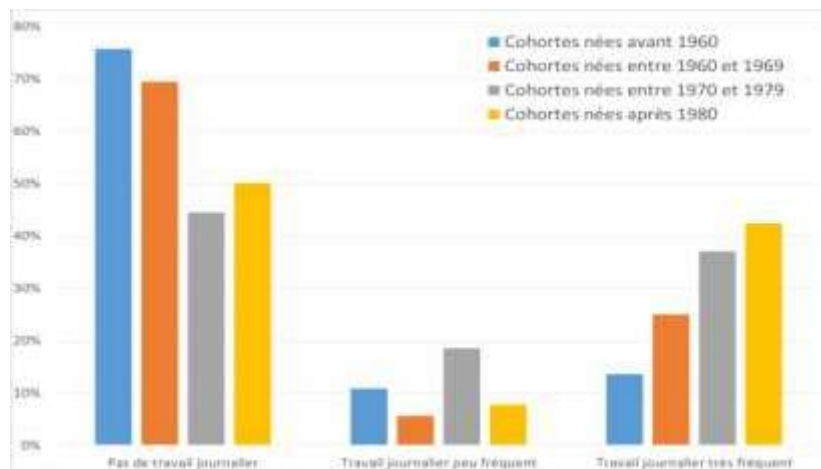
En termes d'accès au foncier, il se dégage trois éléments importants. Tout d'abord, certaines cohortes ont fortement bénéficié des affectations de foncier lors de l'aménagement de nouveaux périmètres irrigués. C'est évidemment le cas pour les cohortes de personnes nées avant 1960 qui ont eu accès aux premiers aménagements hydro-agricoles du delta où la SAED affectait les parcelles. Même si cela semble moins massif que pour les affectations de la SAED, les chefs de village ou dirigeants de GIE ont affecté des terres des périmètres irrigués villageois aux jeunes des cohortes 1960-1979 du foncier irrigué. Ensuite, l'héritage comme mode d'accès au foncier irrigué est devenu la voie principale d'accès au foncier à partir des années 70. Par contre, l'héritage devient moins systématique pour les individus nés à partir des années 1980 ; ce qui s'explique entre autres par des mécanismes de transmission du foncier affectés par l'endettement (voir plus bas). Enfin, on observe un accroissement constant de la location, voire de l'achat, pour accéder

au foncier irrigué. Pour les cohortes post-1980, la location devient structurante : plus de 30 % des jeunes débutent leur activité agricole en louant une parcelle alors qu'ils étaient 2 % pour les cohortes de personnes nées avant 1960. Cette dynamique est à mettre en relation directe avec le développement des périmètres irrigués privés à partir des années 90.

Le graphique met aussi en évidence la supplantation du riz de contre-saison chaude par le riz d'hivernage en tant que première culture pratiquée par les jeunes. La possibilité de cultiver en contre-saison chaude grâce à la mise en service du barrage de Manantali (1990) est un préalable à ce mouvement. Mais il s'est accentué depuis une dizaine d'années avec les programmes agricoles incitant à pratiquer la culture en contre-saison chaude, considérée comme plus productive (Zwart, Busetto, and Nelson 2017). Le maraîchage est très peu pratiqué comme première culture par les jeunes des différentes cohortes. Ce qui peut s'expliquer par un plus faible soutien des institutions financières au financement de campagnes d'appui aux cultures maraîchères. Il est souvent nécessaire d'utiliser des revenus issus de la production rizicole ou d'une autre activité pour financer sa première campagne maraîchère.

Avant que la filière rizicole ne soit libéralisée à partir de 1985, les agriculteurs n'avaient qu'un seul mode d'accès au financement, via le crédit octroyé par la SAED. Ceci explique que le financement via la SAED était structurant pour les cohortes d'avant 1960. Avec la libéralisation de la filière rizicole, la CNCAS a pris le relais de la SAED et les cohortes 1960-1969 et 1970-1979 en ont largement bénéficié à leur installation. La contractualisation avec un rizier était inexistante pour les cohortes d'avant 1960 mais elle s'est progressivement développée pour devenir le mode d'accès majoritaire au crédit pour les jeunes générations (près de 50 % des cohortes post-1980 débutent leur activité agricole grâce au crédit d'un rizier). La mobilisation de l'épargne d'une autre activité est variable selon les cohortes. En fait, c'est surtout le cas pour les familles d'éleveurs où les jeunes ont pu financer leur première campagne agricole en vendant du petit bétail.

**Figure 5 : Implication dans le salariat agricole journalier lors de la phase d'installation en agriculture pour les différentes cohortes**



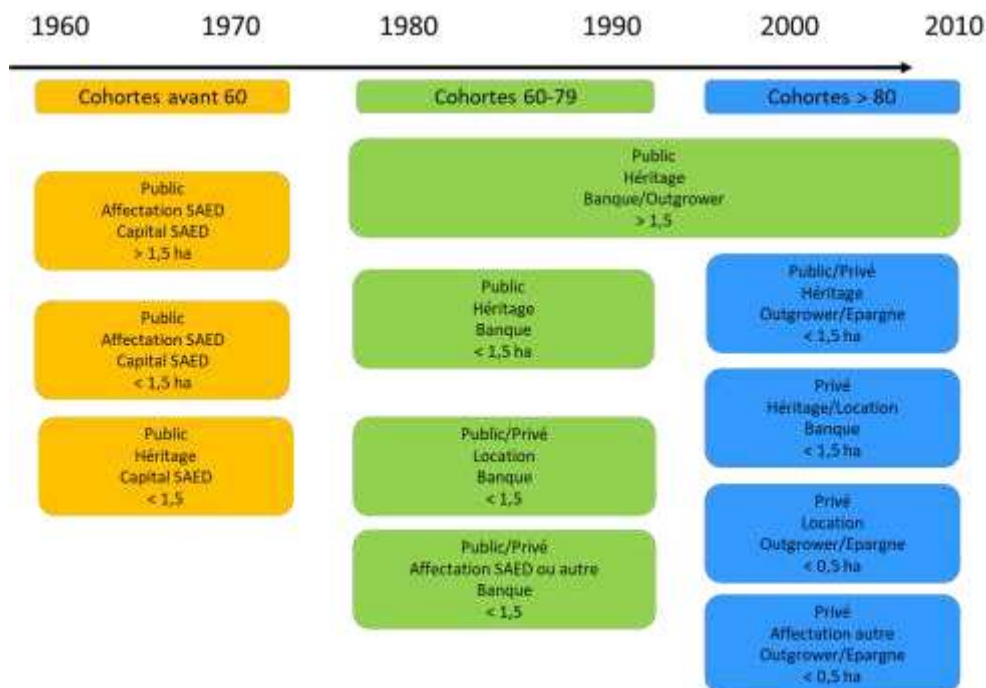
Le modèle technique rizicole introduit dans le delta est très intensif en main-d'œuvre notamment pour les opérations de semis, sarclage et récolte qui sont peu mécanisées (même si la récolte à la moissonneuse s'est fortement accrue depuis une dizaine d'années). Le delta est d'ailleurs une

région qui attire de nombreux travailleurs saisonniers (Ba, Bourgoïn, and Diop 2018). Ainsi, comme le montre la Figure 5, la proportion de jeunes s'impliquant dans le travail journalier agricole – en complémentarité de leur propre exploitation – s'est développée de cohorte en cohorte. Les revenus sont en premier lieu utilisés pour les besoins de consommation quotidienne, et parfois investis dans l'activité agricole.

#### 4. UNE DIFFERENCIATION SOCIALE INTRAGENERATIONNELLE DANS L'ACCES AU FONCIER ET AU CAPITAL

Chacune des générations identifiées n'est pas homogène dans le sens où il existe une différenciation sociale et des inégalités d'accès aux facteurs de production au sein même des cohortes. Nous centrons ici l'analyse sur les modalités d'accès au foncier et au capital que nous appréhendons à travers une classification ascendante hiérarchique pour chaque cohorte, en utilisant quatre variables d'intérêt : le type de périmètre (public/privé), le mode d'accès au foncier (affectation SAED, affectation autre, héritage, location/achat), la superficie cultivée (inférieure à 0,5 ha, supérieure à 1,5 ha, entre 0,5 ha et 1,5 ha), le mode d'accès au capital (SAED, banque, contractualisation avec un rizier). À partir de cette classification, nous avons établi des typologies d'installation des jeunes suivant les cohortes (cf. Figure 6).

Figure 6 : Différenciation intragénérationnelle dans les modalités d'accès au foncier



Pour les individus nés avant les années 60, trois types d'accès au foncier et au capital se distinguent selon le mode d'accès à la terre. L'affectation de terres par la SAED concerne les deux premiers types avec une distinction liée à la superficie variable, relative aussi à la taille du ménage au moment de l'installation. Certains (les plus jeunes) s'installaient sur des terres héritées de leurs parents. Sinon, pour tous, l'installation se faisait sur les périmètres publics et l'accès au capital via la SAED.

Pour les personnes nées entre 1960 et 1979, trois changements peuvent être soulignés. C'est tout d'abord la fin des affectations de terre par la SAED (qui ne concernent plus qu'un seul type), l'héritage devient majoritaire (concerne deux groupes) et les premières locations de terre voient le jour sur les périmètres privés (un type). La banque (CNCAS) est devenue la seule voie d'accès au capital pour l'ensemble des types identifiés.

Sur la dernière période historique, cinq types ont été identifiés. Un des types de la période précédente perdure : celui où les jeunes ont hérité la terre, ont accès au capital via la banque ou un rizier et cultivent une relativement grande superficie (> 1,5 ha). À l'opposé, deux types font leur apparition : ceux où les jeunes ont accès à la terre via la location ou l'affectation sur des périmètres privés, cultivent des superficies inférieures à 0,5 ha et ont accès au financement hors du réseau bancaire historique (ils ont accès au financement auprès d'un rizier ou mobilisent l'épargne d'une autre activité). Les deux autres types sont intermédiaires dans la mesure où les jeunes héritent de la terre et cultivent des superficies relativement plus élevées.

Au final, certains types perdurent, d'autres apparaissent et résultent d'hybridation des types précédents. La tendance générale est à la complexification et à la différenciation plus forte en termes d'accès à la terre et au capital.

#### IV. VERS UNE RECOMPOSITION DES STRUCTURES FAMILIALES

Contrairement à d'autres régions du Sénégal où les contraintes foncières et les aléas climatiques prégnants ont limité l'activité agricole, l'agriculture demeure une activité centrale pour les populations du delta du fleuve. Mais la région est marquée par une complexification et une différenciation des modalités d'installation liées aux effets de la libéralisation et de la décentralisation.

Les cohortes d'avant 1960 ont largement profité de l'impulsion étatique postindépendance pour s'installer en agriculture irriguée. D'un système agraire reposant sur la complémentarité entre agriculture de décrue et activités d'élevage (notamment pastorales), ces cohortes ont été actrices d'une transformation profonde du système agraire. Comme souligné par Bélières and Touré (1999), la répartition relativement égalitaire du foncier irrigué et des moyens de production a permis à la majorité des jeunes de l'époque d'accéder à ces nouveaux aménagements et d'enclencher un processus d'accumulation via la riziculture irriguée. De plus, la Compagnie sucrière, une des seules agro-industries présentes dans la zone à cette époque, a aussi joué un rôle moteur dans l'emploi des jeunes.

Les jeunes des deux cohortes suivantes (1960-1969 et 1970-1979) ont vécu le passage d'une filière rizicole étatisée à une filière libéralisée et beaucoup d'entre eux ont pu profiter des premières années post-libéralisation, qui ont été fastes dans le sens où les périmètres se sont multipliés rapidement et où l'accès au crédit était aisé ; ce qui a certainement facilité leur installation en agriculture et pourrait expliquer que ces générations aient moins migré pendant leur jeunesse. Concernant l'aspect migratoire, il faut noter la particularité de la cohorte 1960-1969 dont une partie des jeunes ont migré en Mauritanie pour débiter une activité. Les sécheresses du début des années 70, qui ont induit des phases de décapitalisation des ménages, en sont l'une des causes. Néanmoins, un des revers de la libéralisation a été une instabilité des revenus, un appauvrissement des agriculteurs sur le moyen terme (Bélières and Touré 1999, Le Roy 2012) et des ruptures en termes de transmission du foncier en lien avec l'endettement des agriculteurs. En effet, dans le cas où un agriculteur était endetté auprès de son GIE, il ne pouvait plus cultiver sa parcelle et un autre agriculteur pouvait la cultiver s'il rachetait la dette.

En cas de décès du père, le fils doit alors rembourser la dette de son père pour récupérer la parcelle de son père ou alors aller chercher de la terre ailleurs.

Pour les cohortes post-80, les modalités d'installation en agriculture sont plus différenciées et certainement plus inégalitaires et précaires. Déjà au milieu des années 90, Bélières and Touré (1999) notaient la forte inégalité de répartition des terres aménagées entre les exploitations agricoles du delta, où 75 % des exploitations agricoles ne détiennent qu'un peu moins de 25 % des terres aménagées alors que moins de 10 % des exploitations cumulent 50 % de la superficie aménagée. Bien que les organisations paysannes aient facilité l'accès à des terres irriguées pour les jeunes et les femmes (cf. encadré), en fin de compte la distribution foncière par les communautés rurales a été particulièrement inégalitaire. Les dépendants accèdent encore très difficilement aux périmètres privés, et ils ne bénéficient le plus souvent que de petites superficies (Dahou 2003). Alors que la zone du delta n'a jamais produit autant de riz, deux éléments contribuent à expliquer cette situation paradoxale. D'une part, il semble que jusqu'ici, cette génération a peu profité des récentes phases d'aménagement et des grands programmes des années 2010 qui ont surtout ciblé ce que D'Aquino and Seck (2014) dénomment les « agricultures familiales d'entreprise ». D'autre part, le fait que la jeune génération hérite moins des terres de ses parents pourrait s'expliquer par les problèmes d'endettement connus par les parents (cf. ci-dessus). La combinaison de ces deux facteurs pourrait expliquer la part relativement importante des jeunes de cette génération qui ont eu recours à la location pour débiter leur propre activité.

La contractualisation avec un rizier est devenue la voie principale d'accès au crédit pour les cohortes post-80. Les critères d'octroi de ce type de crédit sont moins drastiques que pour les institutions bancaires classiques (comme la CNCAS ou autres institutions financières). Néanmoins, comme démontré par Soullier and Moustier (2018), l'accès au crédit via la contractualisation a un impact plus limité sur les revenus, contrairement à la banque (le prix d'achat du riz est moins élevé, notamment). De plus, certains rizières utilisent le foncier comme une garantie au crédit ; en cas d'endettement le producteur ne peut plus cultiver sa propre parcelle et doit la louer le temps de rembourser son crédit. Si l'on prend en compte le coût de la location et le moindre revenu tiré de la contractualisation, nous pouvons supposer que la rapidité d'accumulation des jeunes de cette génération est réduite comparée aux générations précédentes. Cette précarisation de l'installation des jeunes ruraux et l'accroissement des grandes exploitations agricoles ayant besoin de main-d'œuvre peut expliquer que certains jeunes doivent compléter leurs revenus avec du salariat agricole (journalier) informel auprès d'entreprises agricoles notamment.

#### **L'émergence d'une « agriculture familiale d'entreprise » dans le delta et ses impacts sur l'insertion des jeunes ruraux**

Comme l'ont récemment étudié D'Aquino et Seck (2014), à la suite du désengagement de la SAED à la fin des années 80 et à l'appui des programmes récents de l'État sénégalais et de certains bailleurs de fonds, une minorité d'exploitations agricoles familiales du delta ont fortement accru la taille de leur activité agricole au point de former une « agriculture familiale d'entreprise ». D'après leur étude (22 exploitations enquêtées), ces exploitations cultivent le plus souvent entre 50 et 100 ha et ont accru leur emprise foncière sur différents sites à la suite d'une demande d'affectation de foncier aux collectivités locales (conseil rural). Le niveau d'équipement de ces exploitations est variable mais elles disposent toutes, au minimum, d'un groupe motopompe qui leur confère une autonomie en termes d'accès à l'eau d'irrigation. Certaines de ces exploitations possèdent des équipements plus coûteux comme des tracteurs, des moissonneuses-batteuses ou des camions qu'elles mobilisent aussi pour faire de la prestation. La culture du riz en hivernage comme en contre-saison chaude sont les principales sources de revenus même si

certaines pratiquent aussi le maraîchage. Au-delà de la stricte activité de production agricole, certains de ces agriculteurs ont investi dans la transformation du riz et développé des dispositifs de contractualisation (accès au crédit avec remboursement en nature) avec les exploitations agricoles familiales plus modestes de la zone.

L'originalité du développement de cette « agriculture familiale d'entreprise » dans le delta tient au fait qu'elle ne repose pas sur des investisseurs – nationaux ou étrangers – extérieurs à la zone mais bien sur un processus d'accumulation d'exploitations familiales locales qui ont bénéficié de la phase de libéralisation. L'émergence de ce type d'agriculture a deux types d'incidence sur l'installation en agriculture des jeunes ruraux.

D'une part, « l'agriculture familiale d'entreprise » génère une quantité d'emplois non négligeable puisque 90 % de la main-d'œuvre est salariée (saisonniers, journaliers). Sur les 22 exploitations enquêtées, cette main-d'œuvre est estimée à 2 000 personnes. Ces emplois sont souvent occupés par des personnes relativement jeunes et le salariat saisonnier ou journalier est un moyen d'avoir des revenus pour subvenir directement à ses besoins voire pour initier sa propre activité agricole. De plus, la forte demande en main-d'œuvre lors des pointes de travail dans ces grandes exploitations agricoles contribue au développement du marché du travail dans la région. Le développement du marché du travail n'est pas nouveau dans cette zone, mais il semble que son expansion contribue à une recomposition des structures familiales dans le sens où de plus en plus de chefs de ménage rémunèrent leur propre main-d'œuvre familiale (jeunes hommes généralement) pour éviter qu'elle n'aille travailler pour d'autres. D'autre part, certaines exploitations relevant de « l'agriculture familiale d'entreprise » ont développé des dispositifs de contractualisation qui, comme nous l'avons vu plus haut, facilitent l'accès au crédit pour les jeunes et sont devenus structurants dans le processus de leur installation en agriculture.

## CONCLUSION

Cet article présente les premiers résultats d'un travail de recherche et revient sur quarante années d'installation en agriculture de jeunes ruraux dans le delta du fleuve Sénégal. Ce travail révèle un certain changement structurel des structures de production dans la mesure où les jeunes s'installent plus tôt que leurs aînés en agriculture selon des modalités moins enclines, pour certains, à engager une dynamique d'accumulation viable. Au-delà de la phase d'installation, les conditions de reproduction des ménages ruraux se sont fortement différenciées en raison d'une intégration accélérée au marché : si certains ménages continuent d'assurer leur reproduction économique grâce à l'agriculture, d'autres sont beaucoup plus dépendants du salariat agricole, formel ou informel, pour leur survie – dans un contexte où la diversification hors agriculture demeure relativement faible. Il semble alors important d'intégrer la réflexion sur l'installation des jeunes ruraux en agriculture en lien avec leur intégration dans le marché du travail.

Comme l'a évoqué cet article, l'accès au foncier s'est complexifié pour les plus jeunes générations. Depuis la prise en charge par les communes de la gestion foncière et la libéralisation, les types d'acteurs motivés par l'acquisition de foncier irrigué se sont diversifiés et les arrangements, plus ou moins formels, reposant sur des réseaux d'influence particuliers, se sont multipliés. Mis à part ceux qui sont en mesure de mobiliser ces réseaux ou de former les alliances adéquates, cette « pression foncière ambiante » s'opère au détriment en majorité des jeunes ruraux de la zone. Il devient alors opportun de discuter des dynamiques collectives que mettent en place les jeunes pour orienter une gestion foncière qui soit plus à leur avantage. Si le delta a été marqué à la fin des années 70 par la création originale de foyers des jeunes qui ont facilité l'installation en



agriculture de centaines de jeunes de l'époque, cette dynamique semble s'être essouffée et il serait pertinent de s'intéresser à nouveau à l'implication des jeunes du delta dans les organisations collectives et leurs liens avec les collectivités locales.

*N.B. : cet article est issu d'un travail de recherche doctorale en cours mené en partenariat entre le CIRAD et l'Institut sénégalais de recherche agricole (ISRA).*

## BIBLIOGRAPHIE

Ancey, Véronique, Alexandre Ickowicz, Christian Corniaux, Claire Manoli, and Sergio Magnani. 2008. « Stratégies pastorales de sécurisation chez les Peuls du Ferlo (Sénégal) ». *Journal des africanistes* 78 (1/2) :105-119.

Antoine, Philippe, Mireille Razafindrakoto, and Francois Roubaud. 2001. « Contraints de rester jeunes ? Evolution de l'insertion dans trois capitales africaines : Dakar, Yaoundé, Antananarivo ». *Autrepart* 18 :17-36.

Ba, Cheikh Oumar, Jeremy Bourgoin, and Djibril Diop. 2018. « Sénégal : la fluidité des mobilités internes en réponse aux contraintes locales ». In *Une Afrique rurale en mouvement. Dynamiques et facteurs des migrations au sud du Sahara*, edited by Sara Mercandalli and Bruno Losch. Rome : FAO, CIRAD.

Ba, Cheikh Oumar, Bocar Diagana, Dièye Pape Nouhine, Ibrahima Hathie, and Madické Niang. 2009. Changements structurels des économies rurales dans la mondialisation. Programme RuralStruc - Phase II Dakar : Banque mondiale.

Bélières, Jean-François, and El Hadj Adama Touré. 1999. « Impact de l'ajustement structurel sur l'agriculture irriguée du delta du Sénégal ». Ecole nationale supérieure agronomique de Montpellier.

Boyer, Florence, and Charlotte Guénard. 2014. « Sous-employés, chômeurs ou entrepreneurs : les jeunes face à l'emploi ». *Autrepart* 71 (3): 3-31. doi: 10.3917/autr.071.0003.

Chauveau, Jean-Pierre. 2005. « Les rapports entre générations ont une histoire ». *Afrique contemporaine* n° 214 : pp. 59-83.

Clavel, Marie. 2018. « L'amélioration de la gouvernance foncière dans la zone d'aménagement hydro-agricole de la vallée du fleuve Sénégal : une contribution à l'analyse de genre ». Master 2, Université Toulouse Jean-Jaurès.

Cole, Jennifer. 2011. "A Cultural Dialectics of Generational Change." *Review of Research in Education* 35 (1):60-88. doi: 10.3102/0091732x10391371.

Comité technique « Foncier et développement ». 2017. Enjeux fonciers et modèles de développement sur les périmètres irrigués en Afrique de l'Ouest. *Notes de synthèse*. Paris : AFD, GRET.

Courgeau, Daniel. 2009. « L'enquête "Triple biographie : familiale, professionnelle et migratoire" ». In *Biographies d'enquêtes. Bilan de 14 collectes biographiques*, pp. 59-73. INED.

Crousse, Bernard, Paul Mathieu, and Sidi Mohamed Seck. 1991. *La vallée du fleuve Sénégal : Evaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements, 1980-1990* Paris : Karthala.

- D'Aquino, Patrick, and Sidi Mohamed Seck. 2014. Etude exploratoire d'identification et de caractérisation des agricultures familiales d'entreprise dans le delta du fleuve Sénégal. AFD, CIRAD.
- Dahou, Tarik. 2003. « Clientélisme et ONG ». *Journal des anthropologues* 94-95.
- Dahou, Tarik. 2004. *Entre parenté et politique. Développement et clientélisme dans le delta du Sénégal*. Paris, Dakar: Karthala, Enda Graf Sahel.
- Diop, Oumar, Moussa Bocar Fofana, and Amadou Abdoulaye Fall. 2008. Caractérisation et typologie des exploitations agricoles familiales au Sénégal, Tome 1 Vallée du fleuve Sénégal. Dakar : ISRA.
- Fox, Louise, Lemma W. Senbet, and Witness Simbanegavi. 2016. "Youth Employment in Sub-Saharan Africa: Challenges, Constraints and Opportunities." *Journal of African Economies* 25 (suppl\_1):i3-i15.
- Hathie, Ibrahima, Idrissa Wade, Selly Ba, Madické Niang, Aminata Niang, Mariama Kesso Sow, Ya Cor Ndione, and Cheikh Oumar Ba. 2015. Emploi des jeunes et migration en Afrique de l'Ouest. Rapport final - Sénégal. IPAR.
- Le Roy, Xavier. 2006. « Agriculture irriguée et inégalités sociales dans la vallée du fleuve Sénégal ». 4<sup>e</sup> Séminaire international et interdisciplinaire, Montpellier, France.
- Le Roy, Xavier. 2012. « Crédit et production agricole dans la vallée du Sénégal ». In *La faim par le marché. Aspects sénégalais de la mondialisation*, edited by Patrick Pillon. Paris: L'Harmattan.
- Losch, Bruno. 2016. A structural transformation to boost youth labour demand in sub-Saharan Africa: The role of agriculture, rural areas and territorial development. In *Working Paper n° 204*. Geneva: ILO.
- Manheim, Karl. 2011. *Le problème des générations*. Paris : Armand Colin.
- Mauger, Gérard. 2010. « Jeunesse : essai de construction d'objet ». *Agora débats/jeunesses* 56 (3): 9-24. doi: 10.3917/agora.056.0009.
- Rochegude, Alain, and Caroline Plançon. 2009. Décentralisation, acteurs locaux et foncier : Fiches Sénégal. Comité technique « Foncier et développement » : AFD.
- Seck, Sidi Mohamed, André Lericollais, and Géraud Magrin. 2009. « L'aménagement de la vallée du Sénégal. Logiques nationales, crises et coopération entre les Etats riverains ». In *Des fleuves entre conflits et compromis*, edited by Jean-Pierre Raison, 31-76. Paris : Karthala.
- Soullier, Guillaume, and Paule Moustier. 2018. "Impacts of contract farming in domestic grain chains on farmer income and food insecurity. Contrasted evidence from Senegal." *Food Policy*. doi: <https://doi.org/10.1016/j.foodpol.2018.07.004>
- Sumberg, James, Nana Akua Anyidoho, Michael Chasukwa, Blessings Chinsinga, Jennifer Leavy, Getnet Tadele, Stephen Whitfield, and Joseph Awetori Yaro. 2015. "Young People, Agriculture and Employment in Rural Africa" In *African Youth and the Persistence of Marginalization: Employment, Politics, and Prospects for Change*, 111-132. New-York: Taylor & Francis.
- Touré, Oussouby, Sidi Mohamed Seck, Djibril Diop, Cheikh Oumar Ba, Jacques Faye, and Mbakhane Fall. 2011. Analyse des pratiques foncières et des enjeux de la sécurisation foncière au Sénégal. Dakar : IPAR, CNCR.

United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division. 2015. World Population Prospects, the 2015 Revision.

Zwart, Sander J., Lorenzo Busetto, and Andy Nelson. 2017. Mapping Changes in Irrigated Rice Area in Senegal Using the PhenoRice Algorithm and MODIS Imagery.

## Bibliographie des introductions thématiques

Amanor K.S., 2010. "Family values, land sales and agricultural commodification in south-eastern Ghana". *Africa* 80 (1): 104-125.

Amichi H., Kadiri Z., Bouarfa S., Kuper M., 2015. « Une génération en quête d'opportunités et de reconnaissance : les jeunes ruraux et leurs trajectoires innovantes dans l'agriculture irriguée au Maghreb », *Cahiers Agricultures*, 24 (6) : p. 323-329.

André C., J.P. Platteau, 1998. Land relations under unbearable stress: Rwanda caught in the Malthusian trap. *Journal of Economics Behaviour & Organisation* 34: 1-47.

Antoine Ph., Razafindrakoto M., Roubaud F., 2001. Contraints de rester jeunes ? Évolution de l'insertion dans trois capitales africaines : Dakar, Yaoundé, Antananarivo. In : Collignon R. (éd.), Diouf M. (éd.) Les jeunes : hantise de l'espace public dans les sociétés du Sud ?. *Autrepart*, (18), 17-36.

Attané A., 2011. « La notion d'aïnesse sociale a-t-elle encore un sens dans les contextes contemporains ouest-africains ? L'exemple de la société burkinabé », in W. Molmy, M. Sajoux, L. Nowik, (éd.). *Vieillesse de la population dans les pays du Sud : famille, conditions de vie, solidarités publiques et privées : état des lieux et perspectives*, Paris, CEPED, p. 49-55.

Bernstein H. et Woodhouse Ph., 2001. Telling Environmental Change Like It Is? Reflections on a Study in Sub-Saharan Africa, *Journal of Agrarian Change*, Vol. 1 No. 2, pp. 283-324.

Berry S., 1988. Property rights and rural resource management: the case of tree crops in West Africa. *Cah. Sci. Hum.* 24 (1) 1988: 3-18.

Bledsoe C.H., 1980. Women and marriage in Kpelle society, Stanford university press.

Bologo E., 2007. « Transferts fonciers intergénérationnels et intra-familiaux dans l'Ouest du Burkina Faso : modalités et mutations », in Antoine Ph. (éd.) *Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche plurielle*, CEPED, Collections Rencontres, Paris, pp. 213-230.

Burnod, P., Rakotomalala, H., Andriamanalina, B. et Di Roberto, H., 2016. « Composer entre la famille et le marché à Madagascar : Évolution de l'accès des jeunes agriculteurs à la terre ». *Afrique contemporaine*, 259, (3), 23-39.

Chauveau J.-P., 2005. « Introduction thématique : les jeunes ruraux à la croisée des chemins ». In Chauveau J.-P. (éd.). Dossier "jeunes ruraux". *Afrique Contemporaine*, (214) : 15-35.

Chauveau J.-P., Colin J.-Ph, Jacob J.-P., Lavigne Delville Ph., Le Meur P.-Y., 2006. Changes in land access and governance in West Africa: markets, social mediations and public policies: results of the CLAIMS research project. Londres: IIED, 85 p.

Christiansen C., Utas M., Vigh H. E., 2006. *Navigating Youth, Generating Adulthood: Social becoming in an African context*. Uppsala: The Nordic Africa Institute.

- Colin J.-Ph., 2008. "Disentangling intra-kinship property rights in land: a contribution of economic ethnography to land economics in Africa". *Journal of Institutional Economics* 4 (2): 231-254.
- Colin J.-Ph. et Woodhouse Ph., 2010. « Introduction: interpreting land markets in Africa », *Africa: The Journal of the International African Institute*, Volume 80 (1): 1-13.
- Colin J.-Ph., 2018. The emergence and dynamics of rural land market in west Africa. Key issues, key insights and remaining questions. World bank conference on land and poverty, The World Bank - Washington DC, March 19-23, 2018.
- DIAL, 2007. Youth and labour markets in Africa. À critical review of literature. Document de travail DT/2007 02., Développement Institutions et analyses de long terme (DIAL). Paris.
- Dozon J.-P., 1986. « En Afrique, la famille à la croisée des chemins », in Burguière A., Klapich-Zuber C., Segalen M., Zonabend F. (éd.), *Histoire de la famille*, tome 2, Paris, A. Colin, 301-338.
- FAO, OIT, UNESCO, 2009. Opportunités de formation et d'emploi pour aborder la pauvreté chez les jeunes ruraux : rapport de synthèse.
- Gastellu J.-M., 1980. « Mais, où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ? » *Cahiers ORSTOM. Série Sciences Humaines* 17 (1-2) : 3-11.
- Gastineau, B. et Golaz, V. (2016). « Être jeune en Afrique rurale : Introduction thématique ». *Afrique contemporaine*, 259, (3), 9-22. Doi :10.3917/afco.259.0009.
- Golaz, 2007. « Vers une nouvelle définition des relations intergénérationnelles en milieu rural gussi (sud-ouest du Kenya) », in Antoine Ph. (éd.) *Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche plurielle*, CEPED, Collections Rencontres, Paris, pp. 231-249.
- Goody J., 1958. 'The Fission of Domestic Groups among the LoDagaba', in Jack Goody (ed.) *The Developmental Cycle in Domestic Groups*, pp. 53-91. Cambridge: Cambridge University Press.
- Goody E., 1982. *Parenthood and social reproduction. Fostering and occupational roles in west Africa*. Cambridge university press.
- Guyer J., 1981. Household and Community in African Studies, *African Studies Review*, vol. 24(2-3), pp. 87-134.
- Guyer J., Peters P., 1987. "Introduction. Conceptualizing the Household: Issues in Theory and Policy in Africa", *Development and Change*, 18, 2, pp. 197-214.
- IFAD, 2012. Faciliter l'accès des jeunes ruraux aux activités agricoles. Document de travail préparé pour la session jeunesse du Forum Paysan.
- Inter-réseaux, 2015. Jeunesses rurales africaines : contours, aspirations et perspectives, *Grain de sel* 71, Inter-réseaux développement rural.
- Kinsey H., P. Binswanger, 1993. Characteristics and performance of settlement programs. The Agriculture and Environment Division, Southern Africa Department.
- Lavigne Delville Ph., Colin J.-Ph., Ka Ibrahima, Merlet M., 2017. *Étude régionale sur les marchés fonciers ruraux en Afrique de l'Ouest et les outils de leur régulation*. UEMOA, IPAR.
- Li T. M., 2017. Intergenerational displacement in Indonesia's oil palm plantation zone, *The Journal of peasant studies*, Volume 44, pp. 1158-1176.
- Meillassoux C., 1975. *Femmes, greniers et capitaux*. Paris, Maspero.

Moritz M., 2012. "Individualization of Livestock Ownership in Fulbe Family Herds: The Effects of Pastoral Intensification and Islamic Renewal", In A. Khazanov and G. Schlee, (Eds.), *Who owns the stock? Collective and multiple forms of property in animals*, Oxford, Berghahn, pp. 193-214.

Ouendeno M. L., Daoudi A., Colin J.-P., 2015. « Les trajectoires professionnelles des jeunes dans la néo-agriculture saharienne (Biskra, Algérie) revisitées par la théorie de l'agricultural ladder ». *Cahiers Agriculture* 24 : 396-403.

Peters P., 2004, "Inequality and Social Conflict Over Land in Africa", *Journal of Agrarian Change*, Vol. 4, (3): 269-314.

Poulet K., 2016. L'hypothèse migratoire comme horizon d'émancipation ? Une ethnographie des jeunesses dakaroises, Thèse de Doctorat (PhD), École doctorale Sciences de l'Homme et de la Société, Centre universitaire de recherche sur l'action publique et le politique (CURAPP-ESS), Université de Picardie Jules-Verne.

Proctor F. J. and Lucchesi V., 2012. *Small-Scale Farming and Youth in an Era of Rapid Rural Change*, IIED/HIVOS, London/The Hague.

Quan J., 2007. "Changes in intra-family land relations", in Cotula (eds) *Changes in "customary" land tenure systems in Africa*, IIED: 51-64.

Soro M. et J.-Ph. Colin, 2008. « Marchandisation, individualisation et gestion intra-familiale des droits sur la terre en basse Côte d'Ivoire », *Économie rurale* 303-304-305 : 154-168.

Timera M., 2001. « Les migrations des jeunes Sahéliens : affirmation de soi et émancipation », *Autrepart*, 18, 2, pp. 37-49.

White, B., 2011. *Who Will Own the Countryside? Dispossession, Rural Youth and the Future of Farming*. International Institute of Social Studies.

White B., 2015. "Generational dynamics in agriculture: reflections on rural youth and farming futures". *Cahiers Agricultures* 24 : 330-334.